

Compte-rendu syndical CGT du CSE d'Ebra Médias Lorraine Franche-Comté du 3 septembre 2020

Résultats financiers

La déléguée CGT fait remarquer que le CSE comme son nom l'indique, doit être informé sur la situation économique et sociale de l'entreprise. Se cantonner aux simples résultats financiers, ne suffit pas. La CGT demande donc pour le prochain CSE un tableau détaillé de la situation économique (CA, charges...) et sociale (notamment les effectifs, entrée/sortie de salariés...)

Juillet : CA 2,451 M€ pour un budget prévu à 2,9 M€.

Le cumul à fin juillet : 17,553 M€ pour un budget prévu à 27,975 M€

La Direction espère un redémarrage pour septembre et appelle tous les salariés à être sur le pont d'autant plus que certains secteurs sont en grande difficulté.

L'organisation de la Régie sera-t-elle à la hauteur des enjeux ? Des commerciaux ont laissé des plumes dans la mise en œuvre de la Régie avec la restructuration des portefeuilles.

Organigramme

La direction a remis au CSE un organigramme intégrant le service conception-rédaction, qui a rejoint la Régie au 1^{er} juin 2020. La direction précise que ce service n'effectuera désormais, que du rédactionnel.

A ce jour, la Régie est composée de 89 personnes. Un étudiant en contrat d'alternance arrivera le 14 septembre à Houdemont, portant ainsi les effectifs à 90 personnes.

Covid – télétravail

La CGT précise qu'elle n'est pas contre le télétravail mais exige que ce mode de fonctionnement fasse l'objet d'un accord pour cadrer sa mise en place. Quels outils ? Quelle prise en charge par l'entreprise des frais éventuels générés ? Quelle durée ? Etc.

Le guide de bonnes pratiques fourni par la direction du groupe ne répond pas à ces questions.

Les élus du CSE, contrairement à leurs collègues de l'UES Est Républicain-Vosges Matin donnent un avis positif sur ce guide.

La CGT, non votante, s'étonne de ce vote qui ne va pas dans l'intérêt de l'ensemble des salariés.

Comment par exemple, dans le cas d'un reconfinement, les personnes non-équipés pourront-ils continuer à exercer leur activité ?

Rappel : l'ordre du jour est élaboré conjointement entre la Direction et la secrétaire du CSE. Des questions peuvent émaner de l'ensemble de ses membres.



Chômage partiel

Il n'y a plus de salariés en chômage partiel. « On ne s'interdit pas à son recours en fonction de l'activité » précise François Berthelot, directeur de la Régie. Ce qui signifie, pour la CGT, que le chômage partiel n'est pas lié uniquement au Covid mais à la charge de travail. Pour faire court, si les chiffres de publicité s'effondrent en 2021, Covid ou pas, ce sera chômage partiel !

Annualisation du temps de travail du personnel non-cadre au 1er janvier 2021.

Chaque responsable départemental a élaboré un calendrier pour déterminer les semaines basses et les semaines hautes d'activité. Pour l'ensemble, 18 semaines basses et 34 semaines hautes ont été identifiées. Juillet et août font partie des semaines basses. Le temps de travail sur l'année doit correspondre à 1.607 h.

Sur les plages horaires proposées par la direction, la CGT qui se fait la voix des salariés concernés, souhaite proposer un autre aménagement. Même si les élus CFDT ont voté à l'unanimité pour les propositions de la direction.